

PPPE : un nouveau parcours flou, précipité et qui ne règle pas l'essentiel !

Le 8 octobre dernier, une réunion d'information concernant le Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles (PPPE) s'est tenue. SUD éducation était présent et a pu constater le caractère flou de ce nouveau parcours et la méthode autoritaire du ministère pour faire passer ses réformes le plus rapidement possible. Le PPPE est un projet de licence multidisciplinaire pour les futur-e-s professeur-e-s des écoles, qui s'effectuerait pour partie en lycée (dans une sorte de classe préparatoire) et pour partie à l'université avec trois à quatre semaines de stage en école chaque année.es.

1. Un problème de méthode et un calendrier très contraint

Le ministère s'est félicité plusieurs fois lors de cette réunion de la concertation large entre les différent-e-s acteurs-trice-s de cette réforme (en fait des Directions Générales et des recteur-trices) et a remercié les organisations syndicales pour leur présence et leurs questions pertinentes. Pourtant, le cahier des charges du PPPE a été envoyé la veille au soir de la réunion, ce qui n'a pas laissé le temps aux organisations syndicales de se concerter avec leurs bases militantes. Par ailleurs, le

même cahier des charges a été présenté mardi 13 octobre au CNESER sans que les

organisations syndicales n'aient eu le temps de demander d'éventuels amendements du projet. Il semble ainsi que le ministère nous présente son projet sur lequel nous ne pourrions qu'apporter des ajustements mineurs.

En outre pour que certaines classes de PPPE ouvrent dès la rentrée 2021, cela nécessite de faire un appel aux lycées intéressés par le projet dès maintenant et de préparer des maquettes rapidement au sein des universités. Comme pour la réforme de la formation des enseignant-e-s en master, le calendrier s'accélère.

Enfin, le ministère choisit de créer un parcours ex-nihilo au sein des lycées alors que des licences pluridisciplinaires existent déjà dans les universités. On peut se demander pourquoi ce parcours ne pourrait être créé intégralement à l'université avec la participation de professeur-e-s des écoles dans certains enseignements et avec stages. Le ministère affiche ainsi une volonté de marginalisation des universités et des INSPÉS avec qui le projet n'a pas non plus été discuté préalablement.

2. Un projet qui reste bien flou !

Alors que le cahier des charges évoque une répartition horaire par matière pour les cours au lycée, ce n'est pas le cas pour les cours universitaires. Par ailleurs, l'interrogation demeure sur la capacité matérielle d'accueil de ses élèves au sein de lycées (quels bâtiments ?) ; de même sur la manière dont seront rémunéré-e-s les formateurs et formatrices des étudiant-e-s. A l'heure où le budget de l'éducation nationale n'augmente pas et où il est annoncé une réduction de 1 800 enseignant-e-s dans le secondaire pour la rentrée 2021, où va-t-on trouver des formateurs-trice-s et l'argent pour les payer ?

Le contenu des enseignements n'est pas du tout évoqué dans le cahier des charges : y aura-t-il des cours de pédagogie, de sciences de l'éducation, de psychologie des enfants par exemple ?

Y aura-t-il dans les cours de français notamment une méthode particulière pour l'apprentissage de la lecture ? A l'heure des plans français et plans mathématiques, on peut craindre que ce PPPE ne soit qu'un moyen de formater un vivier d'enseignant-e-s, prêt à être loyal à son futur ministère tant dans l'attitude que sur la manière d'enseigner. L'emploi du temps s'annonce plutôt chargé, notamment pour les étudiant-e-s AED qui seraient en contrat de pré-professionnalisation à partir de la L2, puisque le ministère souhaiterait les attirer vers ce parcours.

3. Les PPPE pour un public très restreint, le problème de l'attractivité demeurera !

L'objectif du ministère est, à terme, à la rentrée 2022, d'ouvrir une classe de 30 à 40 étudiant-e-s effectuant ce parcours par académie. Au total, il devrait donc y avoir en France environ 1 200 étudiant-e-s par an suivant ce parcours ce qui représente un peu plus de 10% des 11 000 candidat-e-s passant chaque année le CRPE. Ainsi, le PPPE ne permettra pas d'augmenter significativement le vivier d'enseignant-e-s. Comment rendre attractif ce métier sans revalorisation salariale ni amélioration des conditions de travail ?

En outre, le ministère prétend s'adresser en particulier à des lycéen-n-e-s défavorisé-e-s et/ou issu-e-s de la diversité mais la manière de sélectionner ces étudiant-e-s au sein de la plateforme Parcoursup reste inconnue. Si le PPPE s'avérait être une bonne formation, pourquoi ne serait-il pas étendu à un public plus large ? Sans cela, coexistera un parcours classique uniquement universitaire où les étudiant-e-s seront moins bien préparé-e-s au concours dans des classes aux effectifs chargés et le PPPE en effectif plus réduit qui formera mieux les étudiant-e-s.

Le PPPE risque donc de créer des inégalités tout en ne résolvant pas le problème d'attractivité du métier.

SUD éducation revendique un véritable parcours préparatoire au métier de professeur des écoles à au sein des universités, multidisciplinaire avec des contenus pédagogiques pluriels (notamment sur les pédagogiques alternatives) ouvert à toutes et tous. Par ailleurs SUD éducation demande toujours le retour du concours du CRPE à la fin de la L3 avec une entrée progressive dans le métier en master sous statut de fonctionnaire stagiaire.